

Point n° 2 : Approbation du Compte Administratif 2018

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du Compte de Gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2018,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Trésorier,

Vu les résultats dégagés du Compte de Gestion 2017 et repris dans les résultats reportés du Compte Administratif 2018

Vu le Compte Administratif 2018 présenté par le Président du Conseil d'Administration,

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2017) + 1 243.27 €

Pour 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 2 925.66 €

Recettes de fonctionnement : 3 285.50 €

Résultat de l'exercice : 359.84 €

Résultat de clôture de l'exercice (2018) : + 1 603.11 €

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 sont identiques,

Conformément au CGCT, M. Franck DIEDLER quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil d'Administration désigne Gisèle GLACET, Présidente du Conseil d'Administration.

Le Centre Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2017) + 1 243.27 €

Pour 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 2 925.66 €

Recettes de fonctionnement : 3 285.50 €

Résultat de l'exercice : 359.84 €

Résultat de clôture de l'exercice (2018) : + 1 603.11 €

M. Franck DIEDLER revient et reprend la Présidence du Conseil d'Administration.

Point n°3 : Affectation du résultat 2018

Rapporteur : Franck DIEDLER

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2018 du Trésorier et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'Ordonnateur et le Comptable Public,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de procéder à l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 603.11 € au 31/12/2018,

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat en report à nouveau créditeur pour 1 603.11 €.

Point n°4 : Présentation et vote du budget 2019

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu l'excédent de fonctionnement de 1 603.11 € à la clôture 2018,

Vu le projet de budget 2019,

Considérant :

- que le budget est équilibré en recette et en dépense pour la section de fonctionnement,

Le CCAS après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 753.11 €

Recettes : 4 753.11 €

Point n°5 : Point social

Il n'y a pas eu de demande d'aide ces derniers mois.

Actuellement, 14 personnes sont inscrites à Pôle Emploi (7 femmes, 7 hommes) dont 10 indemnisées.

Les propositions d'emploi reçues par la Mairie sont communiquées aux personnes intéressées en fonction du profil recherché.

Point n°6 : Présentation de la formation seniors sur les risques routiers

Suite à la conférence des financeurs, le CCAS va proposer aux seniors un atelier sur la mobilité, qui sera animé par l'Automobile Club Lorrain. La date est arrêtée au 17 octobre 2019.

La formation, qui se déroule sur la journée, est composée de 3 modules :

- rédaction d'un constat,
- un atelier pédagogique
- un atelier « Audit de Conduite ».

Ces ateliers seront d'un maximum de 25 personnes. Les seniors de Mazerulles seront prioritaires. L'ouverture des inscriptions aux villages extérieurs se fera donc dans un second temps.

En 2020, il est envisagé de mettre en place un atelier sommeil. Pour cela, il convient de prendre contact avec madame SOLARY de la MSA.

Point n°7 : Saint Nicolas des enfants

La date retenue est le 14 décembre 2019. Michelle GUYOT propose un spectacle sous la forme d'un duel musical avec des chansons enfantines revisitées en Rap, Rock, Reggae, etc. Le coût est de 600 €.

Comme chaque année, le CCAS offrira :

- une peluche pour les enfants de 0 à 2 ans,
- des friandises pour les enfants de 3 ans à 10 ans.

Point n° 8 : Sortie Ados

Pour les ados de 11 à 17 ans, un après-midi ESCAPE UNT et BOWLING est proposé au CCAS qui le valide.

Le cout sera de 27 €/Ados. La date du samedi 18 mai est retenue.

La séance est levée à 21h30